

PRIX D'ABONNEMENT :

AU CANADA.
Edition Semi-quotidienne. Un An, \$4.—6 Mois, \$2.—
Edition Hebdomadaire. Un An, \$3.—6 Mois, \$1.50.

AUX ETATS-UNIS.
Edition Semi-quotidienne. Un An, \$5.—4 Mois, \$2.—
Edition Hebdomadaire. Dix Mois, \$2.—6 Mois, \$1.50.

L'ORDRE

UNION CATHOLIQUE.

HECTOR FABRE—Redacteur-en-Chef.

Editeurs-Propriétaires—PLINGUET & LAPLANTE.

PRIX DES ANNONCES

DANS L'ÉDITION SEMI-QUOTIDIENNE.
Six lignes, première insertion. 60 Cents
Chaque insertion subséquente. 13 "

Toutes Lettres d'Affaires, Communications, Cor-
respondances, doivent être adressées franco au Direc-
teur du Journal, No. 26, Rue St. Gabriel.

CORRESPONDANCE PARTICULIERE DE "L'ORDRE."

M. le Directeur,

On n'a pas oublié que le 3 mars 1863, c'est-à-dire dans quelques jours l'émancipation des serfs promulgué il y a 2 ans...

On sait, observez à la vérité, qu'une guerre faite en faveur des droits de la Pologne serait très populaire en France et que le Gouvernement y trouverait une excellente occasion de reconquérir une popularité un peu bien hésitante.

L'Autriche ne fait point parler d'elle, et attend sans doute pour se prononcer que les résolutions de la France & de l'Angleterre soient plus nettement accusées; elle n'ignore pas combien la Russie & la Prusse lui savent mauvais gré de son attitude et elle ne veut point perdre par une démarche inconsidérée, les bénéfices de l'excellente position qu'elle a faite par les événements.

Le roi de Prusse prendra sa couronne. Cette monnaie féodale met un entrave à la liberté de la Pologne, et à la dignité de l'Europe. On se demande par quel prodige d'équilibre il tient encore debout sur son trône chancelant, et on serait tenté de croire qu'une Providence spéciale veille sur les enfants et sur les fous. Bismarck lui-même, que ses voyages à Paris avaient rendu si insolent, commence à perdre la tête, et paraît de donner sa démission. Quant à l'indignation des Prussiens, elle se manifeste par une série d'actes significatifs. La Gazette Nationale de Berlin ayant récemment injurié M. de Bismarck, ce dernier déféra l'auteur de l'article aux Tribunaux; le délit était évident, l'intention injurieuse bien caractérisée, cependant le prévenu a été acquitté à l'unanimité. Une autre fois non moins significatif mais encore plus douloureux pour l'honneur du roi Guillaume vient d'avoir lieu: des ouvertures ont été faites à la maison de Rothfeld, pour la conclusion d'un emprunt, le roi de la finance a fait observer au roi de Prusse qu'il ne serait peut-être pas prudent à lui de placer son argent dans un pays où les impôts perçus sont destinés à la volonté des Chambres et où la révolution n'était plus retenue que par un fil.

BAS-CANADA.

Montréal, 18 Mars 1863.

Correspondance Parlementaire.

Québec, 16 Mars 1863.

Nous traversons une nouvelle crise politique amenée par le vote sur la troisième lecture du projet de loi des Ecoles-séparées.

Les Clear-Grits ont justifié vendredi soir, par l'inconséquence et la faiblesse de leur conduite et de leurs votes sur cette question, tout ce qu'on peut dire contre eux ceux qui, les ayant beaucoup observés ou pratiqués et les ayant toujours trouvés prêts à sacrifier leurs chefs à leur popularité, dans les moments décisifs, les connaissent trop bien pour les estimer et pour rechercher leur alliance.

Le projet de loi des Ecoles séparées avait été annoncé dans le programme Ministériel et accepté par les Députés Haut-Canadiens qui s'engageaient à soutenir l'Administration. De peur de compromettre leur popularité, ils ont violé leur engagement et manqué à leur parole. Au moment décisif ils ont refusé de soutenir leurs chefs et les ont laissés seuls courir les risques de l'impopularité, exposés à l'imputation de n'agir que par ambition et que pour conserver leurs portefeuilles. Le parti en se tenant uni et se jetant tout entier d'un côté, pouvait entraîner l'opinion publique et sauver la situation. Les partisans en se séparant des chefs ont donné la mesure de leur honneur politique en même temps que de leur habileté, et en compromettant le Ministère ils ont bien autrement compromis leur réputation de parti et leur influence collective. Les partis qui ne veulent pas courir tous les risques et périls auxquels s'exposent leurs chefs pour la cause commune, qui au lieu de partager leurs responsabilités et de les couvrir bravement dans les moments décisifs, les abandonnent pour ne songer qu'aux inté-

rets électoraux et à la popularité, sont aussi incapables de gouverner, de mener à bonne fin une entreprise politique, d'assurer le succès d'un système de gouvernement, qu'indignes de confiance et d'estime. Les partisans sont encore plus liés aux chefs que les chefs aux partisans, et les partisans en faisant défaut aux chefs dans les moments où les périls étaient plus pressants et les responsabilités plus absolues et l'union plus intime, justifient par avance les chefs de les trahir et justifient après coup leurs adversaires de les avoir méprisés.

Les Clear-Grits qui ont engagé les ministres Haut-Canadiens à sacrifier les principes communs pour arriver au pouvoir, voudraient préserver soigneusement leur popularité particulière, conserver tous les avantages de leur ancienne position, garder tous les bénéfices de l'opposition en jouissant de tous les bénéfices du pouvoir, avoir l'air de subir sans les approuver des hommes dont ils regrettaient les inconséquences sans avoir la force de les punir et qu'ils n'appuient que par peur des anciens ministres et pour avoir le temps d'opérer des réformes économiques urgentes: conduite aussi impolitique que lâche, incompatible avec aucun ordre de choses durable, fatal aux intérêts comme à la dignité d'un parti.

Le Premier Ministre a naturellement senti l'étendue de l'échec que lui faisaient subir ses amis et la gravité du coup qu'ils lui portaient; lorsque M. John A. Macdonald après le vote du dernier amendement lit à la Chambre un extrait de l'article menaçant du Globe qui allait provoquer la défection dans les rangs Ministériels, au moment du vote final, il a paru reconnaître par un sourire ironique la justesse de cette explication. Après le vote et sans attendre la fin de la séance, il a quitté la Chambre, et le lendemain il voulait, dit-on, donner sa démission. On a essayé d'arranger les choses et on y était, dit-on, parvenu hier soir. Le projet des Ecoles séparées amendé pour la forme par les membres du Haut-Canada, devait être présenté de nouveau à la Chambre et recevoir cette fois et sous un prétexte quelconque tiré par les cheveux et fourni par les amendements en question, l'appui de tous les Députés Ministériels Haut-Canadiens. Mais ce serait là, il faut le dire, un pitoyable expédient, qui partait ailleurs que dans le Haut-Canada tueraient moralement un parti qui aurait quelque chose à perdre. Mais on dit ce matin que cet arrangement est brisé et qu'on en cherche un autre.

Cette crise a jeté dans l'ombre le Comité électoral de Verchères, si désireux et si digne pourtant de faire parler de lui. Un incident gai est venu jeter un nouveau lustre sur ce mémorable Comité. Vendredi, à 11 heures, comme M. T. K. Ramsay, avocat du Dr. Painchaud qui conteste l'élection de M. Kierkowski, se rendait au Comité, il fut arrêté en vertu d'un warrant du juge McGuire sous accusation d'assaut et batture sur la personne de M. Arthur Valois, Etudiant en Droit, durant la dernière élection de la Division De Lorimier. Le Comité en apprenant cette arrestation fut douloureusement impressionné et profondément indigné. Je parle bien entendu de la majorité, car je ne pense pas que MM. Labrèche-Viger et A. Dufresne aient partagé les sentiments irrités de MM. Langevin et Morin, non plus que de la complicité quasi-passive de M. Mongenais. On osait porter la main sur l'avocat de l'adversaire de M. Kierkowski! N'était-il donc pas sacré pour la justice elle-même? N'était-il pas utile à l'Etat, nécessaire au Comité, indispensable à M. Painchaud? (M. P. n'est ici qu'un prétexte.) M. Morin déclara qu'il voulait voir M. Ramsay, de suite, sur l'heure, sans perdre un instant. On assigna de suite M. Ramsay comme témoin et on fit mander M. le juge McGuire. Ces MM. comparurent: on demanda à M. Ramsay s'il connaissait les faits de la cause comme témoin, il répondit qu'il les connaissait comme avocat et que comme tel il se croyait indispensable à M. Painchaud. Le Comité enjoignit à M. McGuire de remettre M. Ramsay en liberté, déclarant qu'il le prenait sous sa sauvegarde et protection. M. le juge McGuire dit simplement à M. Ramsay de ne pas oublier de comparaître devant lui, lundi, à 2 heures. Le Comité envira de sa puissance voulut se faire livrer le warrant sous le prétexte que la loi lui donne droit d'envoyer quérir papiers, documents, etc., mais M. McGuire déclara qu'il ne s'en dessaisirait pas. Le Comité se soumit en grognant.

Non assouvi par tous ces excès, le comité a fait assigner M. Valois devant lui pour aujourd'hui, à 11 heures, et je ne doute pas qu'il le condamne à une peine sévère pour menées illégales dans l'élection de Verchères dont il ne s'est jamais mêlé, et cela pour avoir décliné un candidat de l'opposition durant l'élection de Lorimier et impatiemment M. Ramsay. On ne sait pas si on s'arrêtera ce bon comité emporté par la fougue de M. Langevin, la passion de M. Morin pour M. Ramsay et la faiblesse de M. Mongenais, et on tremblait pour M. Arthur Valois exposé si jeune à de si redoutables orages. M. Valois a été relâché après avoir été longuement interrogé sur les motifs qui l'avaient engagé à poursuivre de ses vengeances M. Ramsay jusqu'à Québec. Il a répondu que c'était l'amour de la justice.

L'Assemblée en faveur des ouvriers français samedi a eu un plein succès, et la souscription recommandée en chaire hier ce nobles termes et bien commencée sera digne de la capitale du Canada. Dans cette réunion, les discours de M. le Baron Gaudré-Boileau et M. Joly ont été particulièrement remarquables et applaudis.

Un télégramme spécial adressé au Herald d'hier matin informe ce journal qu'un nouveau caucus ministériel a été tenu à Québec lundi matin; il était composé des mêmes Députés de celui de samedi. Tous les Députés du Haut-Canada qui ont pris part à cette réunion, sauf trois, se sont engagés à soutenir le Ministère sur toutes les mesures qu'il présentera, afin de prévenir le retour au pouvoir de l'ancien Gouvernement.

Le projet de loi concernant les jures, proposé par l'Hon. Sol-Général, Abbott, a subi sa seconde lecture vendredi dernier. Nous en avons déjà donné une analyse succincte. Aujourd'hui nous rapportons la teneur des principales clauses de cette mesure. Nous ne transcrivons pas cette partie du projet de loi en question qui a rapport aux listes des jurés, à leur sommation, au mode de changer la venue, aux jurés en matières civiles, aux pénalités, etc. nous mentionnerons seulement les sections qui affectent plus particulièrement le public, savoir: celles qui ont rapport aux qualifications et exemptions des jurés.

Qualification des jurés.
1. Les personnes suivantes seulement (sauf le cas où elles seraient exemptées ou désqualifiées de la manière ci-après mentionnée) auront le droit d'agir comme grands jurés et seront tenues de le faire lorsqu'elles auront été dûment choisies et nommées; savoir:
2. Tout homme résidant dans une ville ou cité d'au moins 20,000 habitants et dans un rayon de dix lieues de l'endroit où se tient la Cour du District ou il demeure, qui sera entré sur le rôle d'évaluation de cette cité ou ville comme propriétaire d'un immeuble cotisable, pour les fins de la cotisation, à plus de \$2,000, ou comme occupant ou locataire d'un immeuble cotisable pour les fins de la cotisation, à plus de \$200, annuellement.

3. Dans les limites de toute autre Municipalité, tout homme résidant dans un rayon de dix lieues de l'endroit où se tient la Cour du District ou il demeure, qui sera entré sur le rôle d'évaluation de cette Municipalité comme propriétaire d'un immeuble cotisable valant plus de \$2,000, ou comme locataire ou occupant d'un immeuble cotisable d'une valeur annuelle de \$200.

4. Les personnes suivantes seulement (sauf le cas où elles seraient exemptées ou désqualifiées de la manière ci-après mentionnée) auront le droit d'agir comme petits jurés et seront tenues de le faire lorsqu'elles auront été dûment choisies et nommées comme tels; savoir:
2. Tout homme résidant dans une ville ou cité d'au moins 20,000 habitants et dans un rayon de dix lieues de l'endroit où se tient la Cour du District ou il demeure, qui sera entré sur le rôle d'évaluation de cette cité ou ville comme propriétaire d'un immeuble cotisable valant au moins \$500, mais pas plus de \$2,000, ou comme occupant ou locataire d'un immeuble cotisable d'une valeur annuelle d'au moins \$50, mais de pas plus de \$300.

3. Dans les limites de toute autre municipalité, tout homme résidant dans un rayon de dix lieues de l'endroit où se tient la Cour du District ou il demeure, qui sera entré sur le rôle d'évaluation de cette municipalité comme propriétaire d'un immeuble cotisable valant au moins \$400, mais pas plus de \$1,000, ou comme locataire ou occupant d'un immeuble cotisable valant annuellement au moins \$40, mais pas plus de \$100.

Exemptions.
En outre des exemptions établies par les ch. 35 et 87 des Statuts Consolidés du Canada, les personnes suivantes seront exemptes de servir comme jurés pourvu qu'elles donnent avis de leur intention de réclamer telle exemption de la manière ci-après mentionnée, savoir: les membres du Conseil Exécutif, les membres du Conseil Législatif, les membres de l'Assemblée Législative, le Clergé, les Avocats et Procureurs pratiquant dans les Cours, les Greffiers de la Cour du Banc de la Reine, les Protonotaires de la Cour Supérieure, les Greffiers de la Cour des Sessions de quartier générales de la Paix, les Greffiers de la Cour de Circuit, les autres officiers des dites Cours, les Coronaires, Géoliers, Gardiens de maisons de correction, les Officiers du Shérif, les Constables ou Huissiers, les Officiers des Douanes, toutes les personnes employées au service civil du Gouvernement de Sa M., soit qu'elles aient été nommées par le Gouvernement Imperial ou par le Gouvernement Provincial, les personnes employées dans les Bureaux Publiques, les personnes employées au service des Postes, les Officiers de l'armée ou de la marine qui reçoivent toute leur paie, les Officiers employés dans le service militaire, les Médecins, Chirurgiens et Apothicaires, les Pilots dument licenciés, les Maîtres d'école qui n'exercent pas d'autres professions, les Maîtres et équipages des Bateaux à vapeur, les Ingénieurs, Conducteurs et hommes employés sur les chemins de fer, les personnes âgées de plus de 60 ans, et les personnes employées nécessairement pour faire fonctionner les moulins à scie.

2. Les personnes suivantes sont désqualifiées et ne peuvent servir comme jurés: les mineurs, les aveugles, les sourds et tous ceux que leurs infirmités rendent incapables de remplir les devoirs des jurés; les prisonniers accusés de trahison ou de félonie; les personnes convaincues de trahison ou de félonie, et les étrangers, excepté quand ils sont demandés pour former un corps de jurés de médiateurs Anglais.

Le Witness, en rendant compte de la lecture de M. l'Abbé Lamarche sur l'Usure, fait dire à ce monsieur des absurdités dont il ne s'est certainement pas rendu coupable. Comme ce journal prétend tirer ses informations de l'Ordre qu'il mentionne spécialement, nous devons relever ses fausses assertions, afin de ne pas passer pour son complice.

M. Lamarche n'a pas prétendu que la Cour de Rome permettait d'exiger six par cent sur le montant d'un prêt. Au contraire, ce monsieur a démontré que le prêt était essentiellement gratuit et que tout intérêt, à raison du prêt même, était usuraire. Ainsi, les misères débitées à propos de cette thèse soutenue par un prêtre sont uniquement de l'invention du Rédacteur du Witness.

Quand M. l'Abbé Lamarche a parlé des circonstances accompagnant quelques fois le prêt, il n'a pas prétendu non plus qu'elles donnaient lieu à un intérêt de 6 p. 0.0. Tout ce que le lecteur a avancé c'est que l'emprunteur était tenu en conscience d'indemniser le prêteur lorsque celui-ci souffrait un dommage réel. On conçoit que l'indemnité doit être proportionnée aux circonstances.

Au reste, M. l'Abbé Lamarche fait publier dans la Minerve la lecture qu'il a prononcée à l'Institut Canadien-Français et il est facile de constater que les propositions de M. Lamarche sont plus saines que le Witness ne le prétend.

On nous a communiqué la lettre suivante de M. Théodore d'Eschambault, actuellement engagé dans la marine des Etats-Unis. Ce jeune compatriote, dont l'absence est vivement regrettée par les nombreux amis qu'il compte à Montréal, est fils du Dr. d'Eschambault, de cette ville, et appartient à une des premières familles canadiennes dont la vieille noblesse française figure avec honneur dans notre histoire nationale; les sentiments chevaleresques qui distinguent cette noble race sans peur et sans reproches se lisent tout entiers dans la lettre du jeune zouave américain qui a écrit avec un naturel frappant les magnifiques échantillons épiques que les zouaves français ont laissés de la guerre de Crimée; son style simple en a toute l'originalité et la verve piquante.

Parti depuis quelques mois pour s'enrôler dans l'armée du Nord, M. d'Eschambault n'avait pu trouver, au milieu des incessantes occupations auxquelles il lui fallait obéir, l'occa-

tion de faire parvenir de ses nouvelles à sa famille qui commençait à s'inquiéter de son silence. Enfin, au commencement de janvier, il a pu lui écrire la lettre qui suit et à laquelle nous laissons toute sa touchante simplicité:

Camp Parapet Carrollton.
Mes très chers parents,
Depuis à peu près deux mois que je voyage tant sur mer que sur terre, nous voilà enfin installés pour quelque temps à huit milles de la Nouvelle-Orléans, près d'une petite ville appelée Carrollton sur le Mississippi, et je profite d'un moment de repos pour vous donner de mes nouvelles. Il est bien temps, vous devez être bien inquiets.

Je ne voulais pas vous écrire avant de vous annoncer du nouveau, mais j'ai été retardé plus longtemps que je ne l'aurais désiré. D'abord nous sommes partis sans connaître notre destination, nous avons été vingt-deux jours sur mer, nous sommes arrivés à Port Royal dans le sud de la Caroline du Sud. Nous y avons campé huit jours et nous n'avions pas la liberté d'écrire parce qu'on ne voulait pas faire connaître la destination de notre expédition.

Nous faisons partie de l'expédition du général Banks, qui est actuellement à la Nouvelle-Orléans. C'est à Port Royal que nous avons passé le jour de Noël; je l'ai passé bien tristement ce beau jour de Noël; j'ai bien pensé à la famille et le jour même, mais j'étais encore bien heureux en comparaison de ce que m'attendait huit jours plus tard. Nous entrons justement dans le golfe du Mexique le premier jour de l'an 1863. Jusque là nous avions eu un très agréable voyage, au dire de ceux qui avaient été en mer, car j'avais déjà payé le tribut à Neptune; mais nous avons commencé l'année par un tempête qui n'était pas de paille, et si le mal de mer fait du bien, je vais m'en sentir plus longtemps. Quoique je me sentisse très mal, à l'heure accoutumée, vers six heures du matin, ma pensée toute entière était à la maison, et je m'agitaillais par la pensée avec mes chers frères et mes chères petites sœurs au chevet de votre lit pour demander et recevoir votre bénédiction; si j'ai jamais été jaloux de mes chers frères et sœurs, c'était bien ce jour-là.

Que n'aurais-je pas donné pour être avec eux et recevoir vos baisers après votre bénédiction: la mer était bien agitée, mon cœur était plus gros encore; je me suis agenouillé et j'ai demandé votre bénédiction: il me semblait que je la recevais et que je vous embrassais.

De votre côté, vous pensez à votre Théodore absent, vous ne savez pas où je pouvais être, mais je suis certain que tout en donnant votre bénédiction à mes frères et sœurs vous ne m'oubliez pas.

Je n'ai été malade que trois jours, les trois jours que nous avons passés sur le Golfe du Mexique; je commençais à être fatigué; nous étions 1600 soldats à bord et j'y avait déjà près de vingt jours que nous étions en mer. Je me rappelle avoir fait un voyage plus agréable à bord du petit vapeur l'Étoile, en route pour Terrebonne.

Maintenant je me porte admirablement bien et je commence à croire que le mal de mer fait du bien; je n'ai encore rien vu de la Nouvelle-Orléans, nous y sommes arrivés le soir vers neuf heures, nous l'avons vu éclairer par le gaz; ça m'a paru être une jolie ville, mais on me dit que dans le moment tout y est tranquille; il ne s'y fait presque plus de commerce; nous ne rencontrons que des vaisseaux de guerre.

Je ne dois pas oublier de vous raconter un petit incident à mon départ de New-York, à bord du Merrimack même. Il faut vous dire que le capitaine Fox a toujours en beaucoup d'égards pour moi. Il se promenait la veille de notre départ, sur le pont du steamer avec deux dames, dont l'une était sa femme et l'autre la sœur de celle-ci; il me fait appeler et m'introduit à ces dames; moi qui ne m'attendais à rien, je monte en négligé, mes chaussons par dessus mes culottes; je n'étais pas même encore lavé. Je saute courtoisement, et, effronté comme un soldat, je mets à jaser et marcher avec les belles dames; elles ont été très gentilles pour moi et m'ont demandé avec beaucoup d'instances si j'avais besoin de quelque chose; moi, qui ne voulais pas leur donner du trouble, je leur ai dit que j'avais tout ce qu'un soldat pouvait désirer. Vous comprenez bien que c'était la demoiselle qui me demandait tout cela, car, assez naturellement, je me promettais plutôt avec la demoiselle qu'avec la dame. Après un échange de saluts et de remerciements, je me suis retiré très enchanté.

Au bout d'un peu de temps je n'y pensais plus, lorsque, à une grande surprise, arrive un paquet adressé au Capitaine d'Eschambault, de la part de M. le... l'œuvre et qu'est-ce que je trouve... un magnifique gâteau comme je n'en avais pas vu depuis ma carrière militaire; il n'a pas duré longtemps. Depuis j'ai dû me contenter de biscuit et de viande salée. Aujourd'hui nous sommes en du pain et nous n'avons tant que nous resterons dans ce poste-ci.

Je suis d'abord caporal, puis secrétaire de ma compagnie, et, de plus je fais partie de la garde du Drapeau; je suis

chargé de défendre le Drapeau Américain et de le relever s'il tombe à terre. Adieu, mes très chers parents, soyez sans inquiétude à mon égard, je suis parfaitement bien; je vous embrasse de tout mon cœur ainsi que mes chers frères et mes chères petites sœurs.

Votre fils dévoué,
Théodore.
1 Caporal au 2ème Zouave Américain.

FETE DE ST. JOSEPH.—Demain l'Union St. Joseph chômera sa fête patronale. Le matin les membres s'assembleront à leur salle de réunion pour se rendre à la Chapelle de l'Évêché où il y aura messe solennelle et sermon; puis la procession défilera par nos principales rues. Comme l'Union St. Joseph est pour ainsi dire la mère de toutes nos institutions de secours mutuel, nous espérons que nos compatriotes feront leur possible pour aider à rendre cette fête solennelle en ornant les rues et les maisons par où la procession doit passer.

Le soir aura lieu le Concert que l'Union St. Joseph donne pour venir en aide aux orphelins des membres décédés de la Société. Le but charitable du Concert, le talent reconnu des amateurs qui y doivent figurer, les discours qui y seront prononcés sont plus que suffisants pour assurer une salle comble. Nous espérons donc que nos compatriotes se porteront en foule demain soir au Cabinet de Lecture Paroissial.

Faits Divers.
—A 6 hrs., demain soir, les membres de l'Union de Prières doivent avoir une réunion à l'Eglise Paroissiale, à l'occasion de la fête de St. Joseph. Comme nous l'avons déjà dit, le sermon de circonstance sera donné par le R. P. Ghekmeyer, dont la parole éloquentة ne manquera pas d'attirer une foule nombreuse de fidèles.

—Les Irlandais de cette ville ont célébré hier leur fête nationale. Le matin, il y eut grand'Messe solennelle à l'Eglise St. Patrice, puis procession par les principales rues à 10 heures et une promenade-concert à la Salle de Concert, à l'Hotel-de-Ville.

M. P. B. de Labrèche, de St. Hyacinthe, jeune avocat distingué bien connu à Montréal, a publié il y a quelques mois dans le Courrier de St. Hyacinthe un travail remarquable intitulé "Le Canada sous la domination Anglaise." Cette analyse historique d'une période de l'histoire du Canada a été beaucoup de fois citée. L'auteur de ce jeune auteur ayant manifesté le désir de voir son travail prendre la forme d'une brochure, M. de Labrèche s'est rendu à leurs sollicitations et doit commencer sous peu la publication de son essai. A cet effet, ses amis ont commencé des listes de souscription, et nous nous sommes faits un plaisir d'en ouvrir une dans notre Bureau. La brochure qui aura une soixantaine de pages sera bientôt prête à être mise en vente. Le prix de la souscription est de 25 cents.

—On vient de publier à Rome l'Annuaire Pontifical de 1863, d'où il résulte que la hiérarchie ecclésiastique est de 12 Patriarches, dont 5 du rit Oriental et 7 du rit occidental; 21 Archevêques, dont 15 du rit Oriental et 6 du rit occidental; 694 Evêques, dont 54 du rit Oriental; total 852 Sièges. Pie IX a créé 9 Sièges Métropolitains, 14 Archevêchés et 85 Evêchés, en tout 98 Sièges. Les Sièges in partibus infidelium s'élevaient au nombre de 237, dont 42 Archevêchés et 195 Evêchés. Parmi les Sièges ayant résidence Episcopale, 346 sont occupés, 106 vacants. Les Prélats qui composent la hiérarchie Catholique sont au nombre de 980. Les Chapeaux vacants dans le Sacré-Collège sont au nombre de 11. Sous le Pontificat de Pie IX sont morts 62 Cardinaux, 58 ont été élevés.

—Il vient de sortir des Presses de la Civiltà Cattolica, à Rome, le tableau du personnel de la Compagnie de Jésus. De son Document officiel il résulte qu'à la fin de 1862, l'Institut de St. Ignace comptait 7231 Religieux dispersés sous toutes les latitudes; 2,203 appartenant aux trois Provinces Françaises de Paris, de Lyon et de Toulouse. Si nous ne nous trompons point, en 1848 les Jésuites étaient au nombre de 5,000, et aujourd'hui, après toutes sortes de persécutions, après leur brutale et violente expulsion de Suisse, du Piémont, de Lombardie, de Toscane, de Naples, d'Ombrie, de Sicile, de la Nouvelle Grenade et du Mexique, ils dépassent 7,000.

—Nous apprenons avec plaisir le retour d'Europe de M. A. Deschamps, envoyé en Angleterre par la Maison Leclaire pour affaires commerciales.

—La Cour Criminelle siège maintenant à St-Jean sous la présidence de Son Honneur le Juge Lonergan. C. J. Laberge, C. R., représente la Couronne.

—La Société d'Horticulture et la Société d'Histoire naturelle de Montréal se sont unies à la tête du mouvement qui s'est produit dans le cours de l'hiver en faveur de l'établissement d'un jardin botanique à Montréal. Ces deux sociétés se proposent de faire l'acquisition d'une ferme appartenant au Collège McGill.

PHOTOGRAPHIE.

M. DOANE, Artiste-Photographe, Place d'Armes, prend avec netteté et promptitude toutes sortes de PORTRAITS PHOTOGRAPHIQUES.

PROSPHATE DE FER

de Liras, Pharmacien, docteur-ès-sciences, 7, rue de la Feuillade, à Paris. Ce nouveau ferrugineux réunit les éléments des os et du sang, et contient le fer à l'état pur.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

Injection et Capsules végétales au Matico

DE GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens, à Paris, nouveau traitement préparé avec les feuilles du MATICO, ARBRE DU PÉROU, pour la guérison rapide et inflexible de la gonorrhée, sans crainte aucune des récidives.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

Plus d'Huile de Foie de Morue.

DE GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens, à Paris, nouveau traitement préparé avec les huiles du MATICO, ARBRE DU PÉROU, pour la guérison rapide et inflexible de la gonorrhée, sans crainte aucune des récidives.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

SIROP DE RAIFORT IODE.

D'APRÈS les certificats des Médecins des hôpitaux de Paris, consignés dans le prospectus et l'approbation de plusieurs Académies, ce Sirop s'emploie avec le plus grand succès, à la place de l'huile de Foie de Morue, à laquelle il est d'un goût agréable.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

EAUX

Produits Minéraux Naturels de VICHY.

L'ÉTABLISSEMENT THERMAL DE VICHY est la propriété de l'État qui en a concédé l'exploitation à la Compagnie CALLOS, VALLE & C^{ie}, par loi du 24 Juin 1853.

Les Eaux Minérales Naturelles de VICHY excellent l'Appétit, facilitent la digestion, fortifient l'estomac, lui donnent du ton et font disparaître les agueurs.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

EAUX

Produits Minéraux Naturels de VICHY.

L'ÉTABLISSEMENT THERMAL DE VICHY est la propriété de l'État qui en a concédé l'exploitation à la Compagnie CALLOS, VALLE & C^{ie}, par loi du 24 Juin 1853.

Les Eaux Minérales Naturelles de VICHY excellent l'Appétit, facilitent la digestion, fortifient l'estomac, lui donnent du ton et font disparaître les agueurs.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

EAUX

Produits Minéraux Naturels de VICHY.

L'ÉTABLISSEMENT THERMAL DE VICHY est la propriété de l'État qui en a concédé l'exploitation à la Compagnie CALLOS, VALLE & C^{ie}, par loi du 24 Juin 1853.

Les Eaux Minérales Naturelles de VICHY excellent l'Appétit, facilitent la digestion, fortifient l'estomac, lui donnent du ton et font disparaître les agueurs.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

EAUX

Produits Minéraux Naturels de VICHY.

L'ÉTABLISSEMENT THERMAL DE VICHY est la propriété de l'État qui en a concédé l'exploitation à la Compagnie CALLOS, VALLE & C^{ie}, par loi du 24 Juin 1853.

Les Eaux Minérales Naturelles de VICHY excellent l'Appétit, facilitent la digestion, fortifient l'estomac, lui donnent du ton et font disparaître les agueurs.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

EAUX

Produits Minéraux Naturels de VICHY.

L'ÉTABLISSEMENT THERMAL DE VICHY est la propriété de l'État qui en a concédé l'exploitation à la Compagnie CALLOS, VALLE & C^{ie}, par loi du 24 Juin 1853.

Les Eaux Minérales Naturelles de VICHY excellent l'Appétit, facilitent la digestion, fortifient l'estomac, lui donnent du ton et font disparaître les agueurs.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

EAUX

Produits Minéraux Naturels de VICHY.

L'ÉTABLISSEMENT THERMAL DE VICHY est la propriété de l'État qui en a concédé l'exploitation à la Compagnie CALLOS, VALLE & C^{ie}, par loi du 24 Juin 1853.

Les Eaux Minérales Naturelles de VICHY excellent l'Appétit, facilitent la digestion, fortifient l'estomac, lui donnent du ton et font disparaître les agueurs.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

POISSON DE CONSERVE.

Saumon en boîtes, Homard en boîtes, Sardines à l'huile et à l'eau, Anchois et Chèvre en petits pots.

POISSON SALÉ DE L'AUTOMNE 1862.

Saumon de la Baie d'Hudson, Truite, Maquereau, Flottant, Pisson blanc, Navores de Morue, Harengs de Province, Harengs hollandais, Harengs du Labrador, Morue Verte et Seche première qualité.

POISSON FRAIS, HUILES, &c.

Poison frais, Huîtres, &c., Pâté Morue fraîche et fumée, Navores de Morue, Harengs de Province, Harengs xxx de Baltimare et Boston.

AVIS

EST par le présent donné que le Bureau des Directeurs de la SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DU DISTRICT DE MONTREAL, incorporée sous l'Acte Provincial 12 Vict., Ch. 57, et ses amendements, fera Application, à la prochaine Session du Parlement de cette Province, pour la passation d'un Acte modifiant le nom de la dite Société en celui de SOCIÉTÉ PERMANENTE DE CONSTRUCTION DU DISTRICT DE MONTREAL, et accordant à la dite Société tous les pouvoirs conférés par le Ch. 57 des Statuts de la dite Société.

LETRES A UNE JEUNE FILLE.

Voici ce que publie L'Ami de l'Ordre sur ce nouveau Volume.

4 L'auteur, qui a écrit ces pages si pleines de sens et de grâce, connaît la jeunesse, et sait ce qui convient à l'éducation d'une jeune fille. Il y a dans son accent quelque chose de maternel qui fait lire avec un charme particulier les Lettres à une Jeune Fille.

DEPOT DE MACHINES A COUDRE.

WANTZER & C^{ie}, No. 202, Rue Notre-Dame.

MACHINES A COUDRE.

MACHINES A COUDRE DE SINGER, De WHEELER & WILSON, MACHINES COMBINEES.

Ces Machines sont de qualité supérieure, faites sur les derniers patrons et garanties tout égaux, supérieures à toutes celles qui ont été jusqu'ici offertes au peuple du Canada.

Machines à Coudre pour les Familles, faites avec élégance et promptitude.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

DES JARDINS & GUENETTE, AVOCATS.

No. 52 rue St. Gabriel, (Coin de la Petite rue St. Jacques), MONTREAL.

Ces MM. ont ouvert un bureau à chacun des chefs lieux des districts de Terrebonne et Joliette, et suivront régulièrement les termes de ces districts.

Compagnie d'Assurance

UN GRAND JARDIN, de la contenance de six arpents, d'un sol riche, situé dans le faubourg de St. Gabriel, de Montréal.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

Miroirs!

Miroirs!!! POUR PRESENTS DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN.

tant ce qu'il y a de plus élégant et convenable dans ce genre de Fournitures.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

IMPORTANT

TOUT LE MONDE. Grande Réduction dans les Prix de Machines à Coudre de Première Classe.

No. 29, Grande Rue St. Jacques: MM. C. W. WILLIAMS & C^{ie}.

INVITENT les Citoyens de Montréal et des Campagnes de venir à la Bâtisse autrichienne occupée par M. BRAY & C^{ie}, No. 29, Grande Rue St. Jacques, pour y voir en opération les MACHINES A COUDRE.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

ALMANACHS FRANCAIS

VENDRE. LA PLUS GRANDE VARIÉTÉ DE JOLIS ALMANACHS PARISIENS.

Prix: 15 Sous, 30 Sous, etc. BEAUCHEMIN & PAYETTE, Libraires, Rue St. Paul, 20.

NOUVEAU Magasin de Meubles.

CHOIX, 71, RUE CRAIG, 71. Coin de la Rue Bleue, MONTREAL.

Le soussigné, ayant ouvert un Etablissement pour la vente de Meubles, croit pouvoir assurer le Public qu'il a constamment en mains un Assortiment de toutes les espèces de Meubles soit pour les besoins domestiques, soit pour les Etablissements.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

J. L. DEMERS, PHOTOGRAPHIES.

A l'Huile, à l'Aquorolle, etc. AMBROTTES, &c., 121 et 123, rue Dorchester.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

R. R. R.

A ceux qui pensent et à ceux qui ne pensent pas.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAUD & C^{ie}, Pharmaciens de S. A. L. le Prince Napoléon.

En vente, à Paris, 7, rue de la Feu